

indirects et autres sources de revenu) et les fonds qui ont été consacrés à cette province (y compris les subventions conditionnelles et inconditionnelles accordées aux institutions et aux particuliers, les dépenses entraînées par les travaux publics ou autres, ainsi que celles créées par les corporations de la Couronne de cette province), au cours de l'année financière 1963-1964, combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé de plus ou de moins que le revenu perçu dans cette province?

2. Quels sont les chiffres comparatifs dans le cas de chacune des neuf autres provinces?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1 et 2. Nous ne possédons pas actuellement les renseignements qui nous permettraient de fournir une réponse précise à cette question et nous ne disposons pas des compétences dont nous aurions besoin pour entreprendre la somme considérable de travail qui serait nécessaire pour recueillir les données indispensables.

	Nombre de faillites signalées	Actif
1960	3,641	79
1961	3,511	56
1962	4,297	68
1963	5,199	92
1964	5,562	107
	22,210	402
1965	5,003	
	27,213	
1960	2,305	30
1961	2,044	23
1962	2,360	34
1963	2,716	44
1964	2,832	53
	12,257	184
1965	2,524	
	14,781	

[Français]

FAILLITES ENREGISTRÉES DANS LE COMTÉ DE CHAPLEAU

Question n° 432—**M. Laprise:**

1. Combien de faillites ont été enregistrées au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963, 1964 et 1965, a) au Canada, b) au Québec, c) dans le comté de Chapleau?

2. Pour les mêmes années, quelles ont été, a) la valeur globale et, b) la moyenne en dollars des faillites enregistrées, (i) au Canada, (ii) au Québec, (iii) dans le comté de Chapleau?

3. Le gouvernement a-t-il perdu une somme substantielle au cours de ces années, à cause des échappatoires dans la loi des faillites? Dans l'affirmative, combien croit-il avoir perdu par année depuis 1960, et quelles mesures entend-il prendre pour remédier à cette situation?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): 1 et 2.

Faillites signalées—Canada		
Passif Millions \$	Déficit	Déficit moyen \$
147	68	18,700
120	64	18,200
138	70	16,300
201	109	21,000
211	104	18,700
817	415	18,700
	Non encore disponible	

Faillites signalées—Québec		
66	36	15,700
52	29	14,200
81	47	19,900
93	49	18,000
106	53	18,700
398	214	17,500
	Non encore disponible	

Notes: (1) Ces montants sont en millions de dollars tels que rapportés par les débiteurs. (2) Il n'existe pas de statistiques séparées pour le district électoral de Chapleau.

3. Nous n'avons aucun renseignement pour indiquer que quelque somme d'argent a été perdue à cause d'échappatoire dans la loi sur la faillite.

FAILLITES FRAUDULEUSES DANS LE COMTÉ DE CHAPLEAU

Question n° 433—**M. Laprise:**

1. Depuis 1960, combien de faillites frauduleuses ont été découvertes annuellement, a) au Canada, b) au Québec, c) dans le comté de Chapleau?

2. Annuellement, à combien de dollars s'élevaient ces faillites frauduleuses, a) au Canada, b) au Québec, c) dans le comté de Chapleau?

[M. Davis.]

3. En moyenne per capita, à l'échelle du pays, combien chaque citoyen a-t-il perdu théoriquement à l'égard de ces faillites frauduleuses, année par année depuis 1960?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): 1, 2 et 3. Les enquêtes et les poursuites relatives à des offenses de nature criminelle commises antérieurement à une faillite sont de responsabilité provinciale dans le cadre de l'administration de la justice criminelle, et il n'existe pas de statistiques fédérales en rapport avec le nombre d'enquêtes ou de poursuites entamées par les autorités provinciales et reliées à des faillites ou indiquant comment ces faillites auraient pu être affectées par ces offenses qui ont pu être mises à jour par les autorités provinciales.